

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

SUPPRESSION DU DISPOSITIF DE REDEVANCE SPECIALE (RS) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE A COMPTER DE 2024

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 116

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**140**)

Absent(s) représenté(s) : 17

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
JUMEAUCOURT Philippe a donné pouvoir à FONTAINE Franck
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à PERRON Yann
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 0

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

128 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BROSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE

2 ABSTENTION :

NAUTH Cyril, BORDG Michaël

3 NE PREND PAS PART

BREARD Jean-Claude, DIOP Dieynaba, PRIMAS Sophie

EXPOSÉ

La redevance spéciale (RS) peut être instituée par les collectivités territoriales et leurs groupements afin de collecter - dans le cadre du service public - les déchets non ménagers sans sujétion technique particulière des entreprises commerciales, artisanales, industrielles ou des administrations.

Dès sa création en 2016, par délibération du 15 décembre 2016 du Conseil communautaire, la Communauté urbaine a repris les tarifs et le zonage des redevances d'enlèvement des ordures et des déchets mises en place d'une part, par la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) et d'autre part, par la Communauté d'Agglomération Poissy-Achères-Conflans (CAPAC).

En complément de cette première délibération, le Conseil communautaire, par délibération du 28 septembre 2017, a approuvé les tarifs de RS existants sur les communes d'Aulnay-sur-Mauldre, Flins-sur-Seine et Nézel, anciennement membres du syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'Ouest Yvelines (SIEED).

Ainsi, de 2018 à 2023, le Conseil communautaire a reconduit à l'identique chaque année, l'ensemble des dispositions relatives à la RS. Néanmoins, ces dernières conduisent à une mise en place partielle de la RS sur le territoire avec de surcroît, des tarifs non harmonisés pour les usagers professionnels, à prestation équivalente.

Ce constat s'inscrit par ailleurs, dans un contexte de réflexion globale de maîtrise du financement de la compétence collecte et traitement des déchets dont la première étape a été la création en 2022, du budget annexe déchets dans l'attente de l'harmonisation du régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté urbaine.

A cet effet, le Conseil communautaire, a adopté le 29 juin 2023, une délibération d'orientations portant sur l'exercice de la compétence déchets, selon laquelle il est notamment décidé d'harmoniser la gestion des déchets non-ménagers à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette décision a, entre autres conséquences, de supprimer la RS sur le territoire de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de supprimer l'application de la redevance spéciale sur le territoire de la Communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2024. Tout autre délibération contraire à cette disposition est de fait rapportée.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2224-14 et L. 2333-78,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2016_12_15_16, du 15 décembre 2016, portant fixation des tarifs de la redevance spéciale pour la collecte des déchets industriels et commerciaux pour 2017,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_17_09_28_17 du 28 septembre 2017, portant fixation des tarifs de la redevance spéciale pour la collecte des déchets industriels et commerciaux,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_23_06_29_43 du 29 juin 2023, fixant les orientations relatives à l'exercice de la compétence déchets, laquelle acte l'harmonisation de la gestion des déchets non-ménagers à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - Affaires générales le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE UNIQUE : SUPPRIME l'application de la redevance spéciale sur le territoire de la Communauté urbaine à compter du 1^{er} janvier 2024. Tout autre délibération contraire à cette disposition est de fait rapportée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/10/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 13/10/2023
Exécutoire le : 13/10/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile